



Responsable de Secteur de Productique Industrielle

PROFESSIONNALISATION

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Denis LUCENET
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Anne LAMSDORFF
03 86 49 26 20
accueil.ies@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

Descriptif

Le responsable de secteur de productique industrielle a un rôle de gestionnaire d'atelier aussi bien en ce qui concerne les techniques de production que le management des équipes de travail. Il coordonne les actions des responsables de ligne de production de l'atelier dont il a la charge et veille à optimiser les coûts, les délais et la qualité des produits. Sa fonction consiste également à assurer l'organisation des opérations de maintenance classiques. Il a donc en charge le bon déroulement de la production à l'échelle de l'atelier.

Vos activités en entreprise

- Mettre en place des outils de contrôle et de gestion de la production.
- Animer une équipe de techniciens dans une démarche de progrès et d'amélioration de l'outil de production.
- Appliquer une méthodologie d'automatisation relative à un procédé de fabrication.
- Organiser et gérer la maintenance de l'outil de production.
- Suivre ses réalisations dans l'esprit de la qualité totale et de la culture de l'entreprise.

UNE FORMATION

Public concerné

- Niveau Bac+2 dans le domaine.

Connaissances à acquérir

- Productique industrielle (CAO, FAO, commande numérique...)
- Qualité
- Environnement industriel et sécurité
- Informatique industrielle (robots, capteurs, électrotechnique, réseaux industriels...)
- Technologies : Automatismes, notion de maintenance, TPM
- Gestion de production (plan d'expérience, SPC...)
- Développement personnel et ressources humaines
- Droit & comptabilité
- Anglais

Responsable de Secteur de Productique Industrielle

➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette formation peut être préparée en Formation Continue (FC), Congé Individuel de Formation (CIF) ou Droit Individuel à la Formation (DIF). Nous consulter.

➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site d'Auxerre
- L'alternance (1 à 3 semaines en formation, 3 semaines en entreprise)

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

➔ Validation des études

• Validation professionnelle :

Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie

"Responsable de Secteur de Productique Industrielle"

La participation à la formation et la validation des compétences peuvent également donner lieu à un positionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique.

Modalités de délivrance du certificat :

- réussite aux épreuves
- notation en entreprise

• Validation universitaire :

Inscription à l'Université de Bourgogne pour les titulaires d'un bac+2 à l'entrée de la formation.

La formation est validée par une **Licence Professionnelle Management des Processus Industriels** délivrée par l'Université de Bourgogne.

Modalités de délivrance : réussite aux épreuves et rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury comprenant des professionnels.

➔ Partenariat

Universitaire

- Université de Bourgogne

UN EMPLOI

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail commun aux **jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire et aux **demandeurs d'emploi de plus de 26 ans** permettant d'accéder à une qualification reconnue en alliant des périodes d'enseignement général, l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée.

La durée des contrats est comprise **entre 6 et 12 mois**. Un accord de branche peut dans certains cas porter cette durée à 24 mois. (nous consulter).

La rémunération varie de 55 % du SMIC au SMIC ou 85 % du minimum conventionnel, en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Financement :

L'entreprise d'accueil bénéficie d'exonérations de charges sociales pour les jeunes de moins de 26 ans et les salariés de plus de 45 ans ainsi que de financements spécifiques. (Nous consulter).